

RAPPORT DE VÉRIFICATION



LEROY MERLIN
RUE CHANZY
59260 LEZENNES
A l'attention de : MR LEBEDEL Jonathan

EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Vérification générale périodique

Type d'équipement	Désignation	Marque	Immat. porteur // Libellé client	Lieu de vérif. Emp lacement	Nb Obs	Non vérifié	Mise à l'arrêt préconisée
Appareil de levage	Elévateur de personnes à mobilité réduite	VIMEC	/	Accès bureau	7		Oui

Adresse d'intervention :
LEROY MERLIN
ZAC DE LA RONCE
RN28
76230 ISNEAUVILLE

Mission réalisée le 13/08/20
Accompagnateur : MR FOULON

N° d'affaire : 884L0EAB1213
Désignation : LEROY MERLIN
N° intervention : N11P0200700000001018
Date du rapport : 13/08/2020 - Référence du rapport : 92970/20/3661

Référence site : EPMR VIMEC

 Présence d'observation(s)

1.0.0.1 - EDT449761

Agence Équipements Rouen

Pôle Équipements Picardie-Normandie - SOCOTEC EQUIPEMENTS - 97 rue François Jacob - 76230 ISNEAUVILLE
Tél. : 02 32 19 61 20 - Fax : 02 32 19 61 15
SOCOTEC EQUIPEMENTS - SAS au capital de 8.500.100 euros - 834 096 695 RCS Versailles
Siege social : Immeuble Mirabeau - 5 place des Freres Montgolfier
Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE - www.socotec.fr

Vérificateur : M FAUVEL Jerome
Nombre de pages : 4

MODALITES DE LA VERIFICATION

Le contrôle a été effectué conformément aux exigences réglementaires ou contractuelles :

- par l'examen visuel des parties accessibles ou rendues accessibles à la demande du vérificateur ;
- par des essais de fonctionnement ;
- par des essais en charge pour les appareils de levage.

La liste des points de vérification figure en annexe du présent rapport.

VERIFICATION DE L'EQUIPEMENT

1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Elévateur de personnes à mobilité réduite
Constructeur / Marque	VIMEC
Type	/
Numéro de série	Sans numéro de série apparent
N° ou repère client	/
N° attribué par Socotec	/
Marquage	/

2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Configuration	A vérin porteur et cable
Equipement de préhension ou de support de charge	Appareil encastré, avec table en position basse, affleurante avec le sol
Particularité(s) ou spécificité(s) / Equipement interchangeable	2 niveaux
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	300 daN,équivalent à 2 personnes maxi.

3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Limiteurs de course des mouvements de levage	Haut et bas
Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression sur le circuit alimentant la motorisation du mouvement de levage

4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	12
Périodicité retenue par le client (mois)	12
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil hors service, aucun essai de fonctionnement réalisé
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition insuffisants. La vérification est incomplète : voir observation
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Absence de charge
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	Accès bureau
Document(s) présenté(s)	Rapport de vérification générale périodique
Date de vérification de l'équipement (mission > 1 jour)	13/08/20
Accompagnant (si différent de l'accompagnant principal)	MR FOULON

5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	/
---	---

Configuration(s) des essais en charge
(masse, portée, angle, mouflage,
stabilisateurs,...)

/

6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défauts auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

Nous vous recommandons la mise à l'arrêt de l'appareil de levage.

Éléments vérifiés	Observations	N°
Conditions d'exécution des vérifications / Identification de l'appareil de levage	L'équipement de travail ne comporte pas d'élément d'identification (Marque, N° de série, N° interne, année,...). Identifier durablement l'équipement de travail.	1
Conditions d'exécution des vérifications / Document(s) nécessaire(s) à la vérification	La déclaration de conformité de l'équipement de travail n'a pas été présentée. Réclamer ce document à votre fournisseur ou au constructeur. En cas de difficultés pour l'obtenir et/ou de doutes sur la conformité de l'équipement de travail, nous vous préconisons d'effectuer ou de faire effectuer la vérification de sa conformité.	2
Accès installés à demeure / Accès au(x) support(s) de l'appareil	Cuvette sale. Nettoyer la cuvette.	3
Energie électrique / Protection des pièces nues sous tension	Capot de motorisation de porte niveau zéro non fixé. Refixer le capot de motorisation de la porte au niveau zéro.	4
Poste(s) de conduite / Constitution, fixations, plancher	La porte palière du niveau 1 ne verrouille plus ,porte déformée. Remplacer la porte du niveau 1 qui ne verrouille plus dut à sa déformation.	5
Poste(s) de conduite / Visibilité (vitrages, essuie-glace, rétroviseurs, miroir, ...)	Le vitrage au niveau 1 est fissuré. Remplacer le vitrage fissuré.	6
Poste(s) de conduite / Éclairage	Absence d'éclairage en cabine. Remettre en place l'éclairage manquant en cabine.	7

7. Remarques complémentaires

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre connaissance des remarques complémentaires suivantes:

Remarques complémentaires

Le mécanisme d'ouverture de porte au rez de chaussée n'est plus protégé.
Refixer le carter.

ANNEXE 1 : Liste des points de vérification des équipements de travail (EdT)

Les vérifications réalisées par SOCOTEC en sa qualité d'organisme tierce partie permettent de répondre aux exigences réglementaires prises en référence et rappelées pour chaque équipement dans le chapitre « Conditions particulières de vérification ».

La vérification a porté sur l'état de conservation et de fonctionnement des points suivants (1), dans la limite de la nature de l'équipement de travail et des dispositifs dont il est pourvu lors de la vérification.

Pour les appareils de levage, elle comporte des essais en charge dans la mesure où les conditions nécessaires de réalisation de ces essais sont réunies.

La vérification n'a pas porté sur l'état de conformité des équipements de travail.

Appareils de levage

Accès installés à demeure	Equipement hydraulique
• Accès au(x) poste(s) de conduite	• Equipements hydrauliques
• Accès au(x) support(s) de l'appareil	• Liaisons et raccordements
• Autres accès pour entretien, vérification	• Niveaux - Pression
Chemin de roulement - Supports	• Filtres
• Voie de roulement, rails	Equipement pneumatique
• Poteaux, corbeaux, potence, ancrages, fixations	• Equipements pneumatiques
• Assise, scellement, appuis	• Liaisons et raccordements
• Butoirs, amortisseurs	• Pression
• Ancrages, amarrage, haubanage	• Filtres - Echappements
• Mise à la terre de la voie	Equipement thermique
Châssis - Ossature - Structure - Porteur	• Moteur
• Assemblages, liaisons, fixations	• Réservoir de carburant – Bouteille de gaz
• Châssis - Porteur - Ossature – Structure – Poteaux/mâts	• Protection des éléments mobiles du moteur
• Mât(s), flèche, contre flèche	• Protection contre les brûlures (échappement, ...)
• Plaques de dérive	Poste(s) de conduite
• Organes de roulement (pneumatiques, chenilles, galets ...)	• Implantation
• Chasse-objets ou dispositif équivalent	• Constitution, fixations, plancher
• Stabilisateurs et leurs dispositifs de maintien	• Protection contre les chutes de hauteur
• Lests ou contrepoids	• Protection du conducteur (protège tête, toit, FOPS, ROPS, ...)
Mécanismes	• Protection contre les risques mécaniques
• Groupes motoréducteurs	• Plate-forme rabattable
• Treuil	• Visibilité (vitrages, essuie-glace, rétroviseurs, miroir, ...)
• Systèmes vis/écrou	• Extincteur en cabine ou sur l'appareil
• Systèmes pignon-crémaillère/couronne/chaîne	• Siège et ceinture de sécurité
• Système à ciseau(x)	• Chauffage - Eclairage
• Autres organes de transmission et d'accouplements	• Condamnation d'accès (clé, code)
• Freins des mouvements concourant au levage	Organes de service
• Freins des mouvements horizontaux / translation / orientation	• Organe de mise en marche
• Autres freins (2)	• Organe(s) d'arrêt général / au poste de travail / d'urgence
• Organes mobiles de transmission et leurs protections	• Organe de commande à action maintenue
• Mécanisme de réglage d'assiette	• Dispositif limitant l'utilisation aux personnes habilitées
Suspentes - Tambours - Poulies	• Poste de dépannage ou de sauvetage
• Câbles – Chaînes – Sangles	• Commandes à distance
• Attaches – Points fixes – Boîte à coin	• Autres organes de service (boutons poussoirs, ...)
• Tambours – Poulies – Tourteaux	Dispositifs d'alerte et de signalisation
Dispositifs de préhension et support de charge	• Dispositifs de signalisation (voyants, afficheurs, ...)
• Moufle – Crochet – Linguet de sécurité	• Dispositifs d'alerte (visuels, sonore, ...)
• Fourche – Godet – Pince – Eperon – Potence - Grappin	Affichage et consignes
• Electroaimant, préhension par le vide (ventouses, ...)	• Affichage de la charge maximale utile (CMU)
• Dispositif lié à la défaillance d'énergie	• Tableau des charges - Abaques
• Support de charge	• Avertissements - Consignes
• Habitacle, panier, nacelle	Dispositifs de sécurité
• Autres dispositifs de préhension	• Se reporter aux dispositifs listés pour chaque appareil (2)
Equipement électrique	Gestion des sources d'énergies
• Enveloppes (coffrets, armoires, boîtiers, ...)	• Dispositifs de séparation / dissipation
• Equipements électriques	Eclairage incorporé à l'appareil
• Liaisons et raccordements	• Eclairage de la zone de travail et/ou de circulation routière
• Interconnexion des masses métalliques	

(1) La liste est donnée à titre indicatif et ne peut être retenue comme la liste exhaustive des points de vérification

(2) La nature de ces organes et dispositifs spécifiques est indiquée dans le descriptif de chaque équipement de travail vérifié.